

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre2012

DCM N° 12-09-23

Objet : Zone d'Aménagement Concerté GPV Metz-Borny.
Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2011.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Conformément au traité de concession en date du 7 mai et du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à ses avenants, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2011.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Au 31 décembre 2010, le bilan présentait un équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 6 012 419 € HT, soit 6 982 058 € TTC.

Au 31 décembre 2011, le bilan est quasi stable avec un équilibre en dépenses et recettes de 6 014 903 € HT, soit 6 984 283 € TTC (+ 2 225 € TTC)

Les évolutions significatives concernent le poste des recettes qui augmente avec la perspective de cession de terrains supplémentaires et des produits financiers auquel il faut soustraire une diminution de collecte de la TVA.

Cette perspective de hausse des recettes induit une baisse prévisionnelle de la participation de la Ville à hauteur de 52 454 € soit un montant porté au bilan de 3 741 832 €.

Un avenant n°5 dont le projet est joint en annexe acte cette évolution.

En 2011, les travaux suivants ont été réalisés :

- Parachèvement du secteur "Bourgogne" (abords de TECHNOCOPY)
- Réalisation de la rue du Barrois et de ses antennes, vers la rue de Sarre.
- Stationnement rue des Cloutiers.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit avec les parcelles à vocation économique et l'espace Descartes à vocation d'habitat. En 2011, une parcelle complémentaire de 30 m² a été cédée à PALM PROMOTION et un compromis a été signé avec BENEDIC TRIMCO pour un terrain de 3679 m² au bord du diffuseur de la RN3 pour la réalisation de bureaux.

Deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socio-économique et un terrain pour des bureaux sont disponibles, ainsi que l'espace Descartes pour la réalisation de logements.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et du 13 octobre 2004, et ses avenants, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC GPV de Metz - Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2011 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2010,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2011 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

VU le projet d'avenant n°5 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2011, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 014 903 € HT soit 6 984 283 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la Ville pour un montant de 3 741 832 € ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°5 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 13 octobre 2004.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Service Aménagement Opérationnel

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 2.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 8

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE